SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 AVRIL 2019 – 19H00 –

Convocation du 2 Avril 2019

PRESENTS : MMThierry GRENARD, Dominique LEGRAND, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Edwige MOREL, Julien DEFFRADAS

ABSENTS : excusés : Pascal BRUBACHER, pouvoir à Edwige MOREL
Jean-Marie PERROT, pouvoir à Julien DEFFRADAS
Catherine CRAEN, pouvoir à Philippe MERMET

Non excusés : MM

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOREL Edwige

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 MARS 2019

Délibération 24/2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 11 mars 2019, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **8** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 mars 2019.

2. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Délibération 24/2019

Suite à la réunion de préparation du 1er avril Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines sommes ont été réaffectées comme convenu : à savoir – 15 000 € pour les travaux de l'école répartis comme suit : 13000 € affectés au 022 dépenses imprévues, +1000 € affectés au 2183 Matériel de bureau et informatique. La somme restante n'a pas été affectée, elle a simplement permis de baisser la somme affectée au 021 et 023.
Philippe MERMET pose la question suivante : Est-ce la bonne dénomination budget principal ? La réponse est non, c'est le budget primitif du budget principal que l'on vote puis celui de l'assainissement.
Julien DEFFRADAS demande si l'on a compté dans la maintenance ou dans les contrats la facture de contrat d'entretien de SUEZ pour les poteaux d'incendie. La réponse est oui. (15 poteaux à 38 € H.T. alors qu'il y en a 20.

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	483 155,30 €	483 155,30 €
Investissement	1 406 432,06 €	1 406 432,06 €
Total du budget	**1 889 587,36 €**	**1 889 587,36 €**

A noter, en investissement les prévisions les plus conséquentes, compte tenu des projets inscrits:

- Intégration de la rénovation du point poste/ information : 621 288,45 €
- Participation construction caserne CIS des Combes : 34 675,50 €
- Accessibilité de l'école: 125 000 €
- Aménagement du cimetière 82 462,80 €
- Curage des fossés Chemin sous Montoiseau : 5200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Adopte** le budget primitif principal 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire.

3. VOTE DU BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT 2019

Délibération 25/2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le budget assainissement suite à la réunion du 1er avril 2019, aucune observation n'est formulée.
Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	57 038,97 €	57 038,97 €
Investissement	22 253,49 €	22 253,49 €
Total du budget	**79 292,46 €**	**79 292,46 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Adopte** le budget primitif assainissement 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire.

4. VOTE DES TAXES 2019

Délibération 26/2019

Présentation est faite des données issues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état 1259), sans augmentation des taux des 3 taxes selon l'assentiment du conseil municipal, ce qui donne un produit de 139 817 € inscrit à l'article R 73111 du budget.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit à taux constants
Taxe d'habitation	**469 315**	**11.04%**	**483 900**	**53 423**
Foncier bâti	328 681	20.55%	328 800	67 568
Foncier non bâti	71 075	33.59%	72 900	24 487
TOTAL				**145 478**

Monsieur le Maire signale qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux d'imposition puisqu'il n'y aura pas de travaux de désamiantage à l'école.
Philippe MERMET demande s'il y a des crédits d'inscrits pour la réfection de la route des Forêts Monts. Thierry GRENARD répond que oui mais pas assez pour une réfection complète et correcte, un devis sera demandé à une entreprise de travaux public pour du point à temps, pour réparer les portions les plus endommagées. Julien DEFFRADAS demande si la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude ne pourrait financer une portion de route car les dameuses traversent et endommagent celle-ci. Monsieur le Maire parle également d'une petite portion abimée Route de Sur les Champs vers les containers, Thierry GRENARD signale que c'était le Conseil Départemental qui avait effectué les travaux la dernière fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Décide** de reconduire les taux de 2018 pour l'année 2019, à savoir 11.04% pour la taxe d'habitation, 20.55 % pour la taxe sur le foncier bâti et 33.59% sur le foncier non bâti.

5. LOCATION DU PETIT GARAGE SITUE A COTE DE L'ECOLE

Délibération 27/2019

L'Association Haut Jura Ski souhaite trouver un local adapté sur le secteur, afin de pouvoir ranger leur matériel mais aussi entreposer leur cabane de chronométrage.
Monsieur Rodolphe BOUTON président de cette association avait envoyé un message électronique à la mairie, le 7 janvier dernier, pour que sa demande soit prise en compte. Le bail de location sera de 1 an obligatoirement.
Monsieur Thierry GRENARD signale qu'il faudra faire attention à la porte de garage car elle descend très rapidement et peut à ce moment-là dérailler. Monsieur le Maire suggère det mettre un panneau sur la porte pour l'ouverture.
Philippe MERMET rappelle qu'il faut interdire l'accès en haut. Gérard BARUT est d'accord et demande que l'Association s'assure auprès d'une compagnie d'assurance pour cette location. Thierry explique qu'il faudra mentionner toutes ces informations dans le contrat de bail qui sera signé avec l'Association.

Monsieur le Maire a également reçu une demande de Monsieur Yohann MAGNIN. Il voudrait stocker des rehausses de ruches et installer sa cuve à miel. Monsieur MAGNIN souhaiterait commercialiser son miel et vivre de son métier d'apiculteur en créant un magasin dans le petit garage.

Lors d'une précédente réunion d'adjoints, il a été décidé d'examiner cette demande au sein du Conseil Municipal, mais un loyer mensuel compris entre 50 € et 100 € avait été évoqué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour :**10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Décide** de louer à l'Association Haut Jura Ski le petit garage situé à côté de l'école à compter du **1er juin 2019**
- **Dit** que le montant sera de **50 €** par mois charges comprises
- **Charge** Monsieur le Maire de rédiger le bail de location et de le faire signer s'il est d'accord avec le montant du loyer, à Monsieur le Président de cette Association.

6. OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'O.N.F. EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Délibération 28/2019

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du contrat d'objectif et de performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office national des forêts, pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce contrat d'objectif et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Julien DEFFRADAS signale que le Syndicat du Massacre a voté cette motion au dernier conseil syndical

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP ;
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
-

7. AFFAIRE SIDEC : E-ELUM : R.V.S. DERNIERE TRANCHE

Délibération 29/2019

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

RVS - signataire Elum : dernière tranche

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIDEC n°1950 du 24 novembre 2018 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil, après en avoir délibéré**,**

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

* Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 1 682,86 € T.T.C.

* Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération Soit 841,43 €

* Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 841,43 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

* Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

* s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

* Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

* Dit que les dépenses liées à la présente décision seront inscrites au budget primitif du budget principal de 2019.

8. MOTION DE SOUTIEN AUX PERSONNELS DE L'O.N.F.

Délibération 30/2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un message de l'ONF demandant que les Communes soutiennent les personnels de cet établissement public car de très nombreuses suppressions de postes sont à prévoir.

Le Conseil Municipal de LAJOUX soutient les personnels de l'Office National des Forêts du Jura. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.
Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.
L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoné 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les Communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et le maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles.
A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.
Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir sur la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au gouvernement

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du régime forestier et le statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Philippe MERMET explique qu'il faudrait maintenir les agents de terrains car ils sont nécessaires au bon fonctionnement et au relationnel entre les Communes et l'ONF.

9. DIVERS

- Rapport des délégations et commissions :

  Sictom
  Edwige a participé à 2 réunions concernant le vote du budget et informe l'assemblée que l'on pourrait louer un broyeur de végétaux sous certaines conditions. Gérard BARUT explique le système que la Commune de LAMOURA à mis en place à l'entrée du village. Des box ont été installés et prévus pour que les les habitant déposent leur tonte, leurs branches et autres déchets à broyer, cela fonctionne mais il faut tout de même être présent car si les habitants ne s'impliquent pas, cela peut devenir problématique, surtout s'il a des dépôts sauvages d'autres matériaux. Elle rappelle que les cartons peuvent être déposés à la déchetterie de proximité, plutôt que dans les containers du village car cela rapporte de l'argent à la Communauté.

  Accessibilité de l'école
  Pas d'amiante dans les locaux de l'école.
  Rédaction des documents nécessaires par Monsieur Stéphane GALLO et la secrétaire de mairie
  Formation de la secrétaire à la plateforme AWS pour la mise en ligne de l'appel public à la Concurrence.

Le nouveau véhicule commandé récemment auprès du garage Mathieu devrait nous être livré cette semaine. Un message électronique est arrivé en mairie pour nous informer que le véhicule était en préparation à Bourg en Bresse.

Demande du syndicat du bleu

Le Syndicat Interprofessionnel du bleu demande que la Commune les exonère partiellement ou complètement du prix de la location de la salle du Triolet. Pour information, le Syndicat a loué la salle 14 fois l'an passé, un titre d'un montant de 300 € a été émis. Certains conseillers pensent que cela peut créer un précédent en leur accordant la gratuité. Edwige MOREL propose qu'on puisse leur prêter la salle à titre gratuit exceptionnellement cette année.
Après discussion, la majorité des membres du Conseil ne sont pas favorable à cette baisse de tarif ou bien à la gratuité pour le Syndicat.

- Point sur les dossiers d'urbanisme (pour rappel –donnée à l'affichage en mairie)

N° de dossier			
PC 039 274 19 H 0002	Accessibilité de l'Ecole	COMMUNE DE LAJOUX	Instruction en cours
DP 039 274 19 H 0002	Ravalement de façades et remplacement de tavaillons	GAY Emmanuel	Dossier accepté le 12/03/2019
PC 039 274 19 H 0003	Construction nouvelle	CUPILLARD Mathieu et DALLOZ Lucie	Instruction en cours

Remerciements des Associations PRODESSA, Banque Alimentaire, Association Sclérose en Plaque Massif Jurassien suite au versement des subventions 2019

Absence d'Elisabeth au restaurant scolaire: Elisabeth JEAN PROST doit subir une intervention chirurgicale elle sera absente du 30 avril 2019 au 5 juillet. Le Conseil Municipal suggère de mettre une affiche et de faire passer l'offre dans les communes voisines.

<u>Invitation à la remise des prix de la Coupe du Jura 2019 :</u> 27 avril 2019 à Prénovel

Rappel : Tour du Jura Cycliste : 27 avril
Inauguration de la Poste : 18 mai

Syndicat des eaux : Philippe MERMET fait un rapide retour concernant le syndicat des eaux et revient sur le problème qu'avaient soulevé les hébergeurs au sujet de la facture des unités de logement.
Afin d'apaiser les tensions le comité syndical suggère une augmentation de la part consommation et une baisse part fixe. Une réunion de travail est prévue le 13 mai prochain.
Monsieur le Maire demande si les Maire seront conviés.

Travaux : prochain gros chantier : réfection du réservoir des tuffes qui est à refaire ainsi que les canalisations de transit. C'est un très gros réservoir. Les communes Septmoncel, lamoura, lajoux, les rousses, les molunes y sont raccordés.

<u>Séance levée à 20 h 25.</u>